

SÉANCE DU 16 JANVIER 2014

Nombre de conseillers en exercice : **18**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de conseillers de votants : **15**

Date de la convocation : 09.01.2014
Date d'affichage de la convocation : 09.01.2014

L'an deux mil quatorze, le seize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur BLANCHARD André, Maire.

Étaient présents : MM. BARBY Éric, MONTIGNÉ Claude, RÉGEARD Loïc, DESHAYES Jean-Yves, BESSIN Pascal, LEFEUVRE André, RUELLAN Jean-Claude, CROQUISON Sébastien, MASSON Jean-Paul, NIVOL Nadine, GASCOIN Laurence, HOUIT Yolande et ROZE Marie-Paule.

Absent excusé : BEDEL Didier (a donné procuration à BLANCHARD André)

Absents : M. SAUVEUR Patrice, de LORGERIL Olivier et Mme GRIMBELLE Hélène

Un scrutin a eu lieu ; M. CROQUISON Sébastien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2013
- Élection du secrétaire de séance
- 1- Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat mixte du Bassin du Linon
- 2- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. – exercice 2014)
- 3- Avancement des travaux
- 4- Informations et questions diverses

I- MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DU LINON – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS – délibération n°01-2014

Nomenclature : 5.7 Intercommunalité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des modifications statutaires ont été adoptées par le comité syndical du bassin du Linon le 12 juin dernier.

Ainsi, il convient aux collectivités membres, conformément au nouveau statut, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune, au lieu de deux délégués titulaires actuellement.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** M. **André LEFEUVRE**, comme membre titulaire et M. **Jean-Claude RUELLAN** comme membre suppléant du comité syndical du bassin du Linon.
- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

II- OUVERTURE D'UNE 9ÈME CLASSE A L'ÉCOLE PUBLIQUE : ACQUISITION DU MOBILIER SCOLAIRE – délibération n°02-2014

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient d'anticiper certaines acquisitions scolaires en vue de l'ouverture conditionnelle d'une 9^{ème} classe, en section de maternelle.

Après consultation auprès de plusieurs prestataires, M. le Directeur propose le mobilier suivant :

- **UGAP** : tables, chaises, bureau, casiers, tableau triptyque, armoire, meuble à cases, caissons et chaire : 3 357.79 € HT
- **HABA** : siège et bibliothèque : 2 794.00 € HT
- **NATHAN** : maxi-bibliothèque : 433.95 € HT
- **WESCO** : mobiliers et jeux d'imitation divers : 3 773.34 € HT

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **ÉMET** un avis favorable à l'acquisition de matériel scolaire (description ci-dessus) dans le cadre de l'ouverture d'une 9^{ème} classe à la rentrée scolaire 2014-2015. Le montant de cette dépense s'élève à 10 359.08 € HT.
- **DEMANDE** que ces acquisitions soient inscrites à la section investissement du budget communal 2014.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – exercice 2014 (acquisition de premier équipement – ouverture d'une classe en maternelle).
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-après :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
- Mobiliers scolaires divers : 10 359.08 €	- Autofinancement : 10 359.08 € - Le montant de la D.E.T.R (35 % coût H.T) sera déduit de la part autofinancement

- **CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

III- AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DERRIÈRE LA RUE DU BOURG - délibération n°03-2014

Nomenclature : 2 Urbanisme

M. le Maire présente au Conseil Municipal le secteur zoné 1 AU, correspondant aux jardins potagers des maisons longeant de part et d'autre la rue du Bourg, côté nord.

Il s'agit d'une multitude de parcelles étroites et profondes, nichée au cœur du bourg qui pourrait faire l'objet d'un aménagement global.

La commune pourrait se porter acquéreur des différents îlots parcellaires au gré des demandes de mutation éventuelles et assurerait ainsi son développement urbain de manière cohérente, densifiée et en harmonie avec les règles du périmètre des bâtiments de France et du développement durable.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** que les terrains situés derrière la rue du bourg et en marge de la rue Louis de Lorgetil devront faire l'objet d'un aménagement d'ensemble, et ce pour permettre un développement rationnel, cohérent et harmonieux de l'urbanisation du centre bourg.
- **CHARGE M.** le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires et de signer toutes pièces se rapportant à cette décision, conformément à la délibération n°36-2008 du 20 mars 2008 (exercice du droit de préemption urbain au nom de la commune).

IV- AVANCEMENT DES TRAVAUX

École

- ➡ Façade côté cour (entourage des fenêtres en briques) quasiment terminée
- ➡ Chauffage et carrelage réalisés, faïence en cours
- ➡ Contrôle d'infiltrométrie (perméabilité à l'air) : contrôle décevant (points noirs).

Rythmes scolaires

- ➡ Lecture du courrier de l'inspecteur d'académie (limite du dépôt des horaires scolaires de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2014 à l'Inspection : 31 janvier 2014)

École Ste Jeanne d'Arc de Saint-Domineuc

- ➡ Lecture du courrier du Président de l'A.P.E.L et du Directeur : demande de participation pour les enfants scolarisés (contexte de la réforme scolaire). On ne peut pas se positionner pour l'instant.

Sentiers pédestres : présentation des deux sentiers pleugueneucois validés par le P.D.I.P.R

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur André BLANCHARD déclare la session close.

La séance est levée à 21 heures 30.

Vu le Maire,

Compte-rendu affiché le 21 janvier 2014